

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0203 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS DANS LE PROGRAMME « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE » DE L'ADEME	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtizia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0203-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

La Communauté de Communes a mis en œuvre son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2020. L'évaluation à mi-parcours a confirmé une dynamique encourageante, mais celle-ci doit s'intensifier pour atteindre les objectifs fixés par les stratégies nationales et régionales à l'horizon 2030.

De plus, dans la perspective de la révision du PCAET prévue en 2026, il apparaît essentiel de renforcer l'accompagnement technique. Le recours à un conseiller spécialisé de l'ADEME, extérieur à la collectivité, représente en ce sens une réelle opportunité pour structurer, accélérer et pérenniser les actions de transition écologique menées au quotidien.

La Communauté de Communes a déjà réalisé le pré diagnostic gratuit qui a été restitué par un conseiller ADEME lors de la commission Développement Durable et Transition Ecologique du 28/04/2025. Afin de poursuivre cet appui sur le long terme, il est proposé d'intégrer le programme « **Territoire Engagé pour la Transition Écologique – référentiel Climat – Air – Énergie** » de l'ADEME.

Cet engagement s'inscrit dans la fiche action n°16 du PCAET, « Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET ».

Ce dispositif de l'ADEME permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques climat-air-énergie.

Concrètement, il apporte :

- Un **cadre méthodologique** reconnu (référentiel Climat-Air-Énergie) pour structurer et piloter notre stratégie de transition.
- Un **accompagnement personnalisé** par un conseiller expert pour orienter, évaluer et renforcer les actions engagées.
- Une **reconnaissance** nationale du niveau d'engagement de la collectivité, valorisable auprès des habitants et partenaires.
- Une **dynamique de progrès continu**, grâce à l'évaluation régulière et à l'identification de nouvelles marges d'action.

Il s'agit à la fois d'un **outil de pilotage, d'un soutien technique et d'une valorisation** pour accélérer et crédibiliser la transition écologique d'un territoire. L'engagement permet également d'être informé en priorité des appels à projet mis en place par l'ADEME et ainsi d'avoir un soutien financier facilité.

En adoptant la démarche, la collectivité s'engage à :

- Élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- Se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Territoire Engagé Climat-Air-Énergie,
- Constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- Établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par la chargée de mission Développement Durable et Transition Ecologique au sein du pôle Aménagement et Développement Durable de la collectivité.

Le coût prévisionnel **sur 4 ans**, évalué à 41 820-€ TTC, correspond à l'accompagnement d'un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 41 jours réparti sur 4 ans, soit 34 850-€ HT.

L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde une subvention de 80 % du montant des dépenses. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à valider l'engagement dans la démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME et à solliciter la subvention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de la CC ACVI,

Vu le Pré-diagnostic de la CC ACVI

Considérant que ce dispositif vient répondre aux enjeux climatiques de notre territoire et s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la CC ACVI.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le lancement du programme « Territoires Engagés Transition Ecologique » au sein de la CC ACVI,

Autorise le Président à solliciter la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra. To the right of the signature is a circular official stamp in red ink. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small star in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.